Ville d'
Audierne

Annexe 4

- Règlement de la voirie communale d'Audierne -
DEMANDE D'ARRETE DE VOIRIE

Ville d'
Audierne

- Demande d'arrêté de voirie -

Renseignements sur le demandeur :

❑ Entreprise .....

Numéro de SIRET (obligatoire) .....

❑ Particulier .....

Nom et prénom .....

Adresse .....

Téléphone fixe ..... Portable .....

Courriel ..... @ .....

❑ Vous êtes le propriétaire de l'adresse concernée par la demande.

❑ Vous agissez en tant que .....

Pour le compte de .....

Propriétaire de l'immeuble situé ..... à Audierne.

NATURE DES TRAVAUX :

.....

.....

Objet de la demande :

❑ Stationnement de benne à gravats ❑ Installation échelle

❑ Installation d'échafaudage ❑ Stationnement de véhicules, d'engins

❑ Autre cas, précisez .....

Pendant la période du ..... au .....

Location de panneaux (forfait 20 €)	❑ OUI	❑ NON
Location de panneaux et sécurisation du chantier (forfait 60 €)	❑ OUI	❑ NON
Location de panneaux de signalisation de commerce (forfait 90 €)	❑ OUI	❑ NON

Fait à Audierne, le .....

Signature du demandeur

Enregistré le :

N° arrêté :

HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
COURRIEL : accueil.audierne@audierne.fr
TEL : 02 98 70 08 47 - FAX : 02 98 70 25 62

MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
COURRIEL : accueil.esquibien@audierne.fr
TEL : 02 98 70 02 76 - FAX : 02 98 75 03 42